L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, par rapport aux attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, cet OPCVM présente une communication disproportionnée sur la prise en compte de critères extra-financiers dans sa gestion.

APERTURE INVESTORS SICAV - European Innovation Fund

Objectif et politique d'investissement: L'objectif du Fonds est de générer des rendements ajustés au risque à long terme et supérieurs à ceux de l'indice MSCI Europe Net Total Return EUR en investissant dans un portefeuille essentiellement exposé aux actions européennes et aux instruments liés aux actions. Le fonds est géré activement. Le Gestionnaire financier choisit à son entière discrétion la composition du portefeuille du Fonds, qui peut donc s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités d'investissement particulières.

Responsable des Investissements: Anis Lahlou

Indice de reference: (utilisé pour l'objectif d'investissement et pour le calcul de la commission de surperformance) MSCI Europe Net Total Return EUR Index (« MSCI Europe »)

Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement sera atteint ou qu'il y aura un rendement sur le capital. Il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi (risque de perte en capital).

Analyse de la Performance (%)

Rendements annuels sur 12 mois à la date du document				
(net de frais)	**2024**	**2023**	**2022**	**2021**
Fonds	10.78	18.43	-16.80	27.70
Benchmark	8.59	15.83	-9.49	25.13
Surperformance (v MSCI Europe)	2.20	2.60	-7.31	2.57

Rendements cumulés & annualisés

	Cumulés			Annualisés		
(net des commissions éventuelles)	**MTD**	**YTD**	**YTQ as of Q1 2025**	**1an**	**3ans**	**Depuis le lancement**
Comparto	-4.46	3.73	3.73	1.43	6.86	9.20
Benchmark	-4.01	5.91	5.91	6.85	8.38	10.32
Surperformance (v MSCI Europe)	-0.44	-2.18	-2.18	-5.42	-1.52	-1.12

Informations importantes: Les investissements comportent des risques. Les performances passées sont calculées nettes de frais, excluant les frais d'entrée et de sortie. Dividendes réinvestis pour les parts capitalisantes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et peuvent être trompeuses. *Les performances passées sont calculées en EUR. Les performances sont nettes de tous frais sauf éventuels frais d'entrée et de sortie. Dividende réinvesti pour les classes de capitalisation. Lorsque tout ou partie des frais sont libellés dans une autre devise que la vôtre, les frais peuvent augmenter en raison des fluctuations des devises et des taux de change.*

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des coûts. D'autres coûts s'appliquent et peuvent varier selon les classes.

Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Document d'informations clés (DIC) du compartiment, ainsi que le Prospectus—afin de comprendre les frais, les risques et les conditions liés à l'investissement. *Les DIC sont disponibles en français. Le Prospectus ainsi que les rapports annuels / semestriels sont disponibles en anglais (et non en français). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site Internet suivant : www.generali-investments.com ou sur www.generali-investments.lu*

Principales caractéristiques du Fonds

CLASSIFICATION	ACTIONS EUROPÉENNES
ENCOURS SOUS GESTION	€688M

Informations sur le Fonds

TICKER (D, EUR, Acc)	APEIDXE
ISIN (D, EUR, Acc)	LU2207970232
DATE DE LANCEMENT DU COMPARTIMENT	2020-12-23
OUVERT AUX NOUVEAUX INVESTISSEURS	OUI
TYPE DE FONDS	UCITS
DOMICILIATION	LUXEMBOURG
FREQUENCE DE CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE (VNI) – PAR ACTION	QUOTIDIENNE
DEVISE DU COMPARTIMENT	EUR
DEVISE DE LA PART	EUR
RÈGLEMENT	J+3
CENTRALISATION DES ORDRES	1:00PM CET
SWING PRICING	OUI
FRAIS D'ENTRÉE (%)	JUSQU'A 3.00 max
FRAIS DE SORTIE (%)	RIEN
FRAIS DE TRANSACTIONS (%)	0.78 par an*
COMMISSIONS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS OU D'EXPLOITATION (%) [COMPREND LA COMMISSION DE GESTION VARIABLE (VMF) MINIMUM]	1.15 par an
COMMISSION DE PERFORMANCE	Ajustement de Performance positif ou négatif de la Commission de Gestion Variable (VMF) pouvant représenter jusqu'à +/- 2,55% Point Médian VMF de 2,85% VMF Minimum de 0,30 % VMF Maximum de 5.40%. L'ajustement de performance varie selon que la performance du Fonds dépasse ou est dépassée par le Seuil de Déclenchement du Point Médian VMF (c.-à-d. l'Indice de référence plus 8,5 %) sur la Période de Performance et selon l'ampleur de ce dépassement.
GESTIONNAIRE FINANCIER	APERTURE INVESTORS UK, LTD
SOCIETE DE GESTION	GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
PAYS DE DISTRIBUTION	CH, DE, ES, IT, FR, LU, PT
MIN. DE SOUSCRIPTION (DEVISE DU COMPARTIMENT)	RETAIL 1 000€
RENDEMENT / DIVIDENDE	DISPONIBILE

Copyright Aperture Investors, LLC 2025.

PERFORMANCES CUMULÉES DU FONDS VS. BENCHMARK (%)

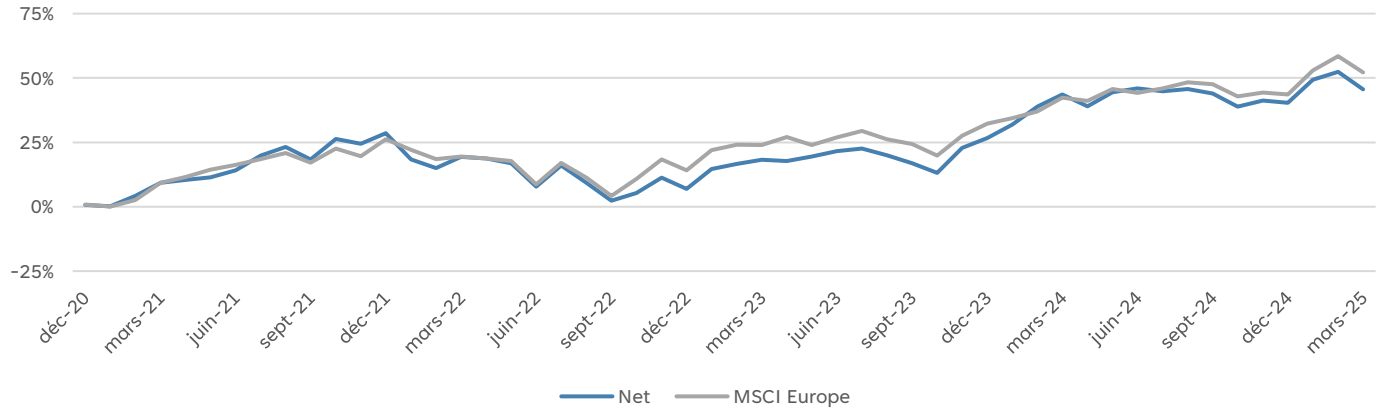

Analyse du Portefeuille

NUMBER OF HOLDINGS	67
NUMBER OF LONGS	47
NUMBER OF SHORTS	20
RELATIVE MAX DRAWDOWN	-7.64%
STANDARD DEVIATION	14.07%
BETA	1.13
R SQUARED	0.81
TRACKING ERROR	7.42%
INFORMATION RATIO	-0.18
GROSS EXPOSURE	107.73%
NET EXPOSURE	97.55%
LONG EXPOSURE	102.64%
SHORT EXPOSURE	-5.09%

Positions Principales

HOLDING	FUND (%)
SAP SE	6.80
Infineon Technologies AG	5.11
Leonardo - Societa Per Azioni	4.16
Essilorluxottica SA	3.36
Nestle S.A.	3.28

A titre illustratif. Il n'y a aucune garantie que l'objectif d'investissement sera atteint ou qu'un rendement sur le capital sera obtenu. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie de protection du capital.

Les allocations sujettes à changement. Ce document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre présenté.

Les expositions ci-dessus sont exprimées en pourcentage (%) de la Valeur Liquidative, à la date indiquée et peuvent être sensiblement différentes au moment où vous prenez connaissance de ce document. Pour bien comprendre toutes les contraintes, qu'elles soient légales ou fondées sur des procédures internes, veuillez consulter le prospectus du Fonds et les autres documents disponibles. L'allocation du Fonds fournie peut ne pas être égale à 100 % et donc dépasse ce pourcentage en raison de la présence d'instruments à effet de levier dans le Fonds et de la limite du périmètre présenté.

Les caractéristiques du portefeuille présentées ci-dessus peuvent varier dans le temps. Elles ont été calculées en utilisant les rendements historiques sur 12 mois, à l'exception du nombre de positions, longues et courtes ainsi que des expositions, qui sont des mesures ponctuelles. Les statistiques de risque sont calculées à l'aide d'une méthodologie interne et peuvent faire l'objet de modifications. De plus amples détails sur les calculs sont disponibles sur demande.

Exposition sectorielle

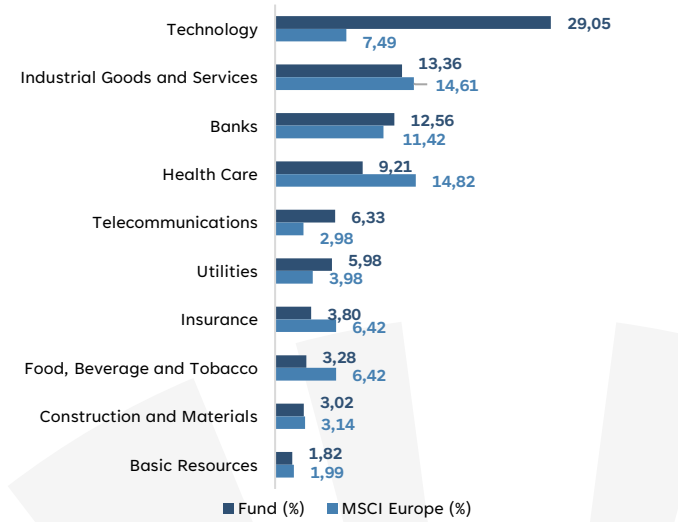

Exposition géographique

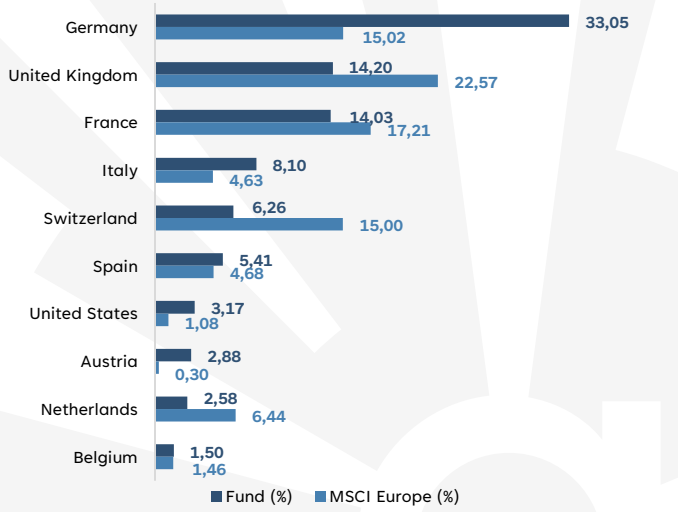

Note : les classifications par pays reflètent le pays de référence. L'exposition ne comprend pas les liquidités et les actions détenues à terme.

Facteurs de Risque

Risque plus faible **Risque plus élevé**

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque synthétique : 4 (classe de risque moyenne). L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Une catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Outre les risques pris en compte dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du fonds.

Les risques inhérents (liste non exhaustive) :

- **Risque du marché**
- **Risque de volatilité: en raison de l'exposition du Compartiment aux risques financier instruments dérivés la volatilité peut parfois être amplifiée**
- **Risque lié aux actions**
- **Risque lié aux investissements dans de petites entreprises**
- **Risque de change**
- **Risque lié à la vente à découvert (short selling)**
- **Risque lié aux produits dérivés: l'utilisation de l'effet de levier peut varier de 0% à 200% excluant la valeur nette du portefeuille et peut augmenter le risque potentiel de perte**
- **Risque lié à la finance durable**

Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent prendre connaissance du Prospectus, et notamment des risques spécifiques contenus à la section 6, ainsi que du Document d'Informations Clés (DIC). Investir comporte des risques, notamment le risque de perte en capital.

Tous les investissements sont soumis à des risques. Les performances passées de ce Fonds ne sont pas une indication des performances futures et peuvent être trompeuses. Il ne peut être garanti que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou qu'il y aura un retour sur le capital. Il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi.

Informations importantes

Cette communication est relative à **Aperture Investors SICAV**, une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois du 17 décembre 2010, qualifiée d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et son Compartiment, collectivement dénommés (« le Fonds »). Cette communication publicitaire est destinée aux investisseurs dans les pays où le Fonds est enregistré à la distribution et n'est pas destinée aux personnes américaines telles que définis par la Réglementation S du « United States Securities Act » de 1933, telle que modifiée.

Ce document est publié par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio et Generali Investments Luxembourg S.A.

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée en tant que Société de Gestion d'OPCVM et Gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs (AIFM) au Luxembourg, réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) - code CSSF : S00000988 - LEI : 222100FSOH054LBKJL62.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en tant que société de gestion d'actifs italienne, réglementée par la Banque d'Italie et nommée en tant que promoteur de la commercialisation du Fonds dans les pays de l'UE/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution (Via Niccolò Machiavelli 4 , Trieste, 34132, Italie – Code d'identification de la Banque d'Italie : 15099, LEI: 549300LKCLUOHU2BK025).

Aperture Investors UK Ltd est agréée en tant que Gestionnaire d'investissement au Royaume-Uni, réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA) 1 Old Queen Street, 1st floor London SW1H 9JA,, Royaume-Uni – numéro de référence UK FCA : 846073 - LEI : 549300SYTE7FKXY57D44. **Aperture Investors, LLC** est une société de gestion de Fonds enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, un gérant de Fonds de matières premières enregistré auprès de la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC ») et un membre de la National Futures Association (« NFA »). Aperture Investors, LLC, qui détient la totalité du capital d'Aperture Investors UK, Ltd (FRN : 846073), est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (« FCA »). Pour fournir des conseils en investissement à certains des Fonds, Aperture Investors, LLC s'appuie sur les équipes de gestion de portefeuille, de négociation, de recherche, opérationnelles et administratives de ses sociétés affiliées (dont Aperture UK), y compris en utilisant des sociétés affiliées pour exécuter des transactions pour certains Fonds. Sous réserve de l'accord écrit du Fonds correspondant et du statut réglementaire de la société affiliée, Aperture Investors, LLC qualifie ces sociétés affiliées de « sociétés affiliées participantes », conformément aux lettres de non-intervention et aux directives applicables de la SEC. Pour une compréhension plus complète de la structure de l'actionnariat et du capital d'Aperture, veuillez consulter notre notice d'information disponible ici : https://adviserinfo.sec.gov/. Le fait d'être enregistrée en tant que société de gestion de Fonds auprès de la SEC et/ou en tant que gérant de Fonds de matières premières auprès de la CFTC n'implique pas un certainniveau de compétence ou de formation.

Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus et le Document d'informations clés (« DIC »). Les DICs sont disponibles en français et dans l'une des langues officielles du pays de l'UE/EEE, où le Fonds est enregistré à la distribution, et le Prospectus est disponible en anglais (pas en français), ainsi que les rapports annuel et rapports semestriel sur le site web **www.generali-investments.lu** ou sur demande gratuite auprès de Generali Investments Luxembourg SA, 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse e-mail: **GILfundInfo@generali-invest.**com. La société de gestion peut décider de mettre fin aux accords conclus pour la commercialisation du fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE. La Société de Gestion peut décider à tout moment de mettre fin à la commercialisation d'un Fonds dans un pays. Un résumé de vos droits d'investisseur (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur le site web **www.generali-investments.lu** dans la rubrique « Nous connaître / Le Groupe Generali : notre maison mère ». Un résumé des informations relatives au produit SFDR (en anglais ou dans une langue autorisée) est disponible sur la page du Fonds du site Web dans la section « Informations relative à la durabilité ».

Cette communication publicitaire ne constitue pas un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, comptable, professionnel ou juridique et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre présenté. Toutes les opinions ou prévisions fournies sont à la date indiquée, peuvent changer sans préavis, peuvent ne pas se réaliser et ne constituent pas une recommandation ou une offre d'investissement. **Les performances passées ou ciblées ne prédisent pas les rendements futurs. Il n'y a aucune garantie que des prévisions positives seront réalisées à l'avenir.** La valeur d'un investissement et tout revenu qui en découle peuvent aussi bien baisser qu'augmenter et il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité du montant initialement investi. Les performances futures sont soumises à une fiscalité qui dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et qui peut évoluer dans le futur. Veuillez contacter votre conseiller fiscal dans votre pays pour comprendre comment vos rendements seront affectées par les taxes. L'existence d'un enregistrement ou d'une approbation n'implique pas qu'un régulateur ait déterminé que ces produits conviennent aux investisseurs. Il vous est recommandé d'examiner attentivement les conditions d'investissement et d'obtenir des conseils professionnels, juridiques, financiers et fiscaux si nécessaire avant de prendre la décision d'investir dans un Fonds.

Generali Investments est une marque déposée de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. et Generali Investments Holding S.p.A. - Sources (sauf indication contraire) : **Aperture et Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio -** Ce document ne peut être reproduit (en tout ou en partie), diffusé, modifié ou utilisé sans autorisation écrite préalable.

En contrepartie des services qu'il fournit au Compartiment, le Gestionnaire peut percevoir une commission de gestion variable ("VMF"), calculée et cumulée quotidiennement, à un taux correspondant à la "VMF médiane" (conformément à la classe). La part minimale de la VMF sera calculée et cumulée quotidiennement sur la base de la VNI du Compartiment. Le reste du montant de la VMF, le cas échéant, sera calculé et cumulé quotidiennement sur la base des Actifs Nets Modifiés quotidiens du Compartiment, ajustés à la hausse ou à la baisse par un ajustement de la performance (l'« Ajustement de la Performance ») qui dépend de si, et dans quelle mesure, la performance du Compartiment dépasse ou est dépassée par la performance de l'Indice de référence plus 8,5 % (850 points de base) (le « VMF Midpoint Hurdle ») au cours de la Période de Performance. Pour une description complète de la VMF, veuillez consulter la section applicable dans l'Annexe A figurant dans le Prospectus. Les autres parts du Fonds pourront avoir une performance différente de celle indiquée. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Gestionnaire d'investissement pourra percevoir une commission de performance même en cas de performance négative. Le rendement d'un investissement et sa valeur en principal fluctueront de telle sorte que les actions d'un investisseur, lorsqu'elles seront rachetées, pourront représenter plus ou moins que leur coût initial et la performance actuelle pourra être inférieure ou supérieure à la performance indiquée. La performance d'un fonds sur des périodes très courtes ne préjuge pas des performances futures. Les indices ne sont pas gérés et n'incluent pas l'effet des frais ou des dépenses. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Les performances représentent les performances passées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Les investisseurs sont priés de prendre note des avertissements sur les risques spécifiques :

Risque de marché : Le risque de marché s'entend comme le risque de perte pour un Compartiment résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille attribuable à l'évolution des variables du marché, telles que les conditions économiques générales, les taux d'intérêt, les taux de change ou la solvabilité de l'émetteur d'un instrument financier. Il s'agit d'un risque général qui s'applique à tous les investissements, ce qui signifie que la valeur d'un investissement donné peut varier à la baisse comme à la hausse en fonction de l'évolution des variables de marché. Bien qu'il soit prévu de diversifier chaque Compartiment afin de réduire le risque de marché, les investissements d'un Compartiment resteront soumis aux fluctuations des variables de marché et aux risques inhérents à l'investissement sur les marchés financiers.

Risque lié à la volatilité : La volatilité d'un instrument financier est une mesure des variations de prix de cet instrument dans le temps. Une volatilité plus élevée signifie que le prix de l'instrument peut varier considérablement sur une courte période à la hausse comme à la baisse. Chaque Compartiment peut investir dans des instruments ou des marchés susceptibles de rencontrer des niveaux élevés de volatilité. Cela peut entraîner des hausses ou des baisses importantes de la valeur nette d'inventaire par action sur de courtes périodes.

Actions : La valeur d'un Compartiment qui investit dans des actions sera affectée par l'évolution des marchés actions et celle de la valeur des titres individuels en portefeuille. Parfois, les marchés actions et les titres individuels peuvent être volatils, et les cours peuvent varier considérablement sur de courtes périodes. Les actions des petites entreprises sont plus sensibles à ces évolutions que celles des grandes entreprises. Ce risque affectera la valeur de ces Compartiments, qui fluctueront à mesure que la valeur des actions sous-jacentes varie.

Investissement dans de petites entreprises : Les investissements dans des sociétés de plus petite taille peuvent comporter des risques plus importants et peuvent donc être considérés comme spéculatifs. L'investissement dans un Compartiment investissant dans des sociétés de plus petite taille doit être considéré dans un horizon de long terme et non comme un moyen de générer des profits à court terme. Les actions de petites entreprises se négocient, pour beaucoup, moins fréquemment et dans des volumes plus faibles, et peuvent être soumises à des fluctuations de cours plus brusques ou erratiques que les actions des grandes entreprises. Les titres des petites entreprises peuvent également être plus sensibles aux variations du marché que les titres des grandes entreprises.

Change : Chaque Compartiment investissant dans des titres libellés dans des devises autres que sa Devise de Référence peut être soumis à un risque de change. Les actifs de chaque Compartiment étant évalués dans sa Devise de Référence, les variations de la valeur de la Devise de Référence par rapport aux autres devises affecteront la valeur, dans la Devise de Référence, de tous les titres libellés dans ces autres devises. L'exposition au risque de change peut augmenter la volatilité des investissements par rapport aux investissements libellés dans la Devise de Référence. Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, un Compartiment peut tenter de couvrir ou de réduire le risque de change, généralement par le biais d'instruments dérivés. Toutefois, il peut ne pas être possible ou pratique de couvrir ou de réduire ce risque à tout moment

Avertissements sur les risques spécifiques (suite) :

En outre, une part libellée dans une Devise de Référence autre que la Devise de Référence du Compartiment expose l'investisseur au risque de fluctuations entre la Devise de Référence de la part et celle du Compartiment. Les parts couvertes contre le risque de change cherchent à limiter l'impact de ces fluctuations par le biais d'opérations de couverture de change. Toutefois, rien ne garantit que la politique de couverture du risque de change soit efficace à tout moment. Cette exposition s'ajoute au risque de change, le cas échéant, encouru par le Compartiment au titre d'investissements libellés dans d'autres devises que sa Devise de Référence, tel que décrit ci-dessus.

Risque d'exposition courte : Un Compartiment peut procéder à des ventes à court terme de ses investissements via l'utilisation de produits dérivés. Le risque d'exposition courte résulte des ventes à découvert réalisées par l'utilisation de produits dérivés et inclut un potentiel de pertes supérieur au coût de l'investissement, ainsi que le risque que la tierce partie à la vente à découvert ne remplisse pas ses obligations contractuelles

Dérivés : Chacun des Compartiments peut utiliser des produits dérivés, tels que des options, des contrats à terme (futures) et des contrats de swap, et conclure des opérations de change à terme. La possibilité d'avoir recours à ces stratégies peut être limitée par les conditions de marché et les limites réglementaires, et rien ne garantit que l'objectif recherché par l'utilisation de ces stratégies sera atteint. La participation aux marchés d'options ou de contrats à terme, aux contrats de swap et aux opérations de change comporte des risques d'investissement et des coûts de transaction auxquels un Compartiment ne serait pas soumis s'il n'utilisait pas ces stratégies. Si les prévisions du Gestionnaire d'investissement concernant l'évolution des marchés des titres, des devises et des taux d'intérêt s'avèrent inexactes, les conséquences négatives pour un Compartiment peuvent le placer dans une position moins favorable que si ces stratégies n'étaient pas utilisées. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, d'opérations de change, de swaps et de contrats à terme, ainsi que d'options sur des contrats à terme comprennent notamment (a) la dépendance vis-à-vis de la capacité du Gestionnaire d'investissement à prévoir correctement la trajectoire des taux d'intérêt, des cours des titres et des marchés des devises ; (b) la corrélation imparfaite entre le prix des options et des contrats à terme, ainsi que des options sur ces derniers et les mouvements des cours des titres ou des devises couverts ; (c) le fait que les compétences nécessaires à l'utilisation de ces stratégies sont différentes de celles nécessaires à la sélection des titres du portefeuille ; (d) l'absence possible d'un marché secondaire liquide pour tout instrument particulier à tout moment ; et (e) l'incapacité éventuelle d'un Compartiment à acheter ou à vendre un titre du portefeuille à un moment qui lui serait autrement favorable, ou la nécessité éventuelle pour un Compartiment de vendre un titre du portefeuille à un moment désavantageux. Lorsqu'un Compartiment conclut des opérations de swap, il est exposé à un risque de contrepartie potentiel. En cas d'insolvabilité ou de défaillance de la contrepartie du swap, cet événement affecterait les actifs du Compartiment.
Instruments financiers dérivés de gré à gré : D'une manière générale, la réglementation gouvernementale et la surveillance des transactions sur les marchés de gré à gré sont moins importantes que celles des transactions conclues sur des bourses organisées. Les produits dérivés de gré à gré sont exécutés directement avec la contrepartie plutôt que par l'intermédiaire d'une bourse et d'une chambre de compensation reconnues. Les contreparties aux produits dérivés de gré à gré ne bénéficient pas des mêmes protections que celles qui peuvent s'appliquer à celles négociées sur des bourses reconnues, telles que la garantie de performance d'une chambre de compensation. Le principal risque inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (tels que des options non cotées, des contrats à terme forwards, des swaps ou des contrats sur différence) est le risque de défaillance d'une contrepartie devenue insolvable, qui n'est pas en mesure ou qui refuse d'honorer ses obligations, comme l'exigent les conditions de l'instrument. Les produits dérivés de gré à gré peuvent exposer un Compartiment au risque que la contrepartie ne règle pas une transaction conformément à ses conditions, ou retarde le règlement de la transaction, en raison d'un litige sur les conditions prévues par le contrat (qu'il soit de bonne foi ou non) ou en raison des problèmes d'insolvabilité, de faillite ou d'autres problèmes de crédit ou de liquidité de la contrepartie. Le risque de contrepartie est généralement atténué par le transfert ou le nantissement d'une garantie en faveur du Compartiment. Toutefois, la valeur de la garantie peut fluctuer et elle peut être difficile à vendre. Il n'existe donc aucune garantie que la valeur de la garantie détenue sera suffisante pour couvrir le montant dû à un Compartiment. Bien que la compensation centrale soit conçue pour réduire le risque de contrepartie et accroître la liquidité par rapport aux produits dérivés de gré à gré compensés bilatéralement, elle n'élimine pas complètement ces risques. La contrepartie centrale exigera une marge du courtier compensateur qui, à son tour, exigera une marge du Fonds. Un Fonds risque de perdre ses dépôts de marge initiaux et de variation en cas de défaillance du courtier compensateur auprès duquel il a une position ouverte ou si la marge n'est pas identifiée et correctement signalée au Fonds concerné, en particulier lorsque la marge est détenue sur un compte omnibus tenu par le courtier compensateur auprès de la contrepartie centrale. En cas d'insolvabilité du courtier compensateur, le Fonds peut ne pas être en mesure de transférer ou de « transférer » ses positions à un autre courtier compensateur. Le règlement UE 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (également connu sous le nom de « règlement européen sur les infrastructures de marché », « European Market Infrastructure Regulation » ou « EMIR ») impose que certains produits dérivés de gré à gré éligibles soient compensés auprès de contreparties centrales de compensation réglementées et la déclaration de certaines informations aux référentiels centraux. En outre, EMIR impose des exigences en matière de procédures et d'arrangements appropriés pour mesurer, surveiller et atténuer le risque opérationnel et le risque de contrepartie en ce qui concerne les produits dérivés de gré à gré qui ne sont pas soumis à une compensation obligatoire. Au final, ces exigences sont susceptibles d'inclure l'échange et la séparation des garanties par les parties, y compris par le Fonds. Bien que certaines des obligations prévues par EMIR soient entrées en vigueur, un certain nombre d'exigences sont soumises à des périodes transitoires et certaines questions clés n'ont pas été finalisées avant la date du présent Prospectus. On ne sait pas encore comment le marché des produits dérivés de gré à gré s'adaptera au nouveau régime réglementaire. L'ESMA a publié un avis demandant que la directive OPCVM soit modifiée afin de refléter les exigences d'EMIR et en particulier l'obligation de compensation d'EMIR. Cependant, on ne sait pas si, quand et sous quelle forme de tels amendements entreront en vigueur. Par conséquent, il est difficile de prévoir l'impact total d'EMIR sur le Fonds, ce qui peut inclure une augmentation des coûts globaux pour conclure et conserver des produits dérivés de gré à gré. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les changements réglementaires découlant d'EMIR et d'autres lois applicables exigeant la compensation centrale des produits dérivés de gré à gré peuvent, en temps utile, avoir une incidence négative sur la capacité des Compartiments à respecter leurs politiques d'investissement respectives et à atteindre leur objectif d'investissement. 0130431-0000001 EUO1 : 2006442666.7 -53- Les investissements dans des produits dérivés de gré à gré peuvent être soumis au risque d'écarts de valorisation découlant de méthodes d'évaluation autorisées différentes. Bien que le Fonds ait mis en place des procédures de valorisation appropriées pour déterminer et vérifier la valeur des produits dérivés de gré à gré, certaines transactions sont complexes et la valorisation ne peut être fournie que par un nombre limité d'acteurs du marché qui peuvent également intervenir en tant que contrepartie aux transactions. Une valorisation inexacte peut entraîner une comptabilisation inexacte des gains ou des pertes et de l'exposition à la contrepartie. Contrairement aux produits dérivés négociés en bourse, qui sont normalisés au regard de leurs conditions générales, les produits dérivés de gré à gré sont généralement établis par le biais de négociations avec l'autre partie à l'instrument. Bien que ce type d'arrangement permette une plus grande flexibilité pour adapter l'instrument aux besoins des parties, les produits dérivés de gré à gré peuvent comporter un risque juridique plus important que les instruments négociés en bourse, en raison d'un risque de perte si l'accord n'est pas juridiquement contraignant ou n'est pas correctement documenté. Il peut également exister un risque juridique ou de documentation si les parties sont en désaccord sur la bonne interprétation des termes de l'accord.
Titres relevant de la Règle 144A et de la Réglementation S : La Règle 144A de la SEC prévoit une exemption des exigences d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 pour la revente de titres restreints à des acheteurs institutionnels qualifiés, tels que définis dans la règle. La Réglementation S prévoit une exclusion des exigences d'enregistrement de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 pour les offres faites en dehors des États-Unis par des émetteurs américains et étrangers. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer une offre de titres, qu'elle soit privée ou publique, faite par un émetteur en dehors des États-Unis, en vertu de la Réglementation S. L'avantage pour les investisseurs peut être des rendements plus élevés en raison de frais d'administration moindres. Toutefois, la diffusion des transactions sur le marché secondaire est limitée et peut augmenter la volatilité des cours des titres voire, dans des conditions extrêmes, réduire la liquidité d'un titre donné.
Pour plus d'informations sur les risques et les coûts, veuillez consulter le Prospectus et les DICI, disponibles gratuitement en anglais (DICI également disponible en italien) auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse e-mail suivante GILfundInfo@generali-invest.com.

Informations à fournir au Moyen-Orient

Koweït	Ce document d'information n'est pas destiné à être diffusé au public au Koweït. Le Fonds n'a pas fait l'objet d'un agrément à des fins de commercialisation au Koweït par l'Autorité des marchés de capitaux du Koweït (Kuwait Capital Markets Authority) ou par toute autre agence gouvernementale koweïtienne compétente. La présentation du Fonds au Koweït sur la base d'un placement privé ou d'une offre publique est, par conséquent, limitée conformément à la loi n° 7 de 2010 (Loi sur les marchés de capitaux du Koweït) (telle que modifiée) et ses règlements (tels que modifiés). Aucune offre privée ou publique du Fonds n'est faite au Koweït et aucun accord relatif à la vente du Fonds ne sera conclu au Koweït. Aucune activité de commercialisation ou de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour présenter ou commercialiser le Fonds au Koweït
Qatar	Les informations contenues dans le présent document ne sont pas destinés à constituer une quelconque promotion, vente ou livraison de parts du Fonds ou d'autres produits financiers en vertu des lois du Qatar. Le Fonds n'a pas été et ne sera pas agréé par l'Autorité des marchés financiers du Qatar (Qatar Financial Markets Authority), l'Autorité de réglementation du Centre financier du Qatar (Qatar Financial Centre Regulatory Authority) ou la Banque centrale du Qatar (Qatar Central Bank) conformément à leur réglementation ou à toute autre réglementation au Qatar. Les parts du Fonds ne sont pas et ne seront pas négociées à la Bourse du Qatar.
Arabie Saoudite	L'Autorité des marchés de capitaux (Capital Market Authority) ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et décline expressément toute responsabilité quant aux pertes résultant ou subies sur la base d'une partie du présent document. Les investisseurs potentiels dans les titres proposés par les présentes doivent procéder à leur propre due diligence quant à l'exactitude des informations relatives aux titres. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, veuillez consulter un conseiller financier agréé.
Émirats Arabes Unis	Conformément aux dispositions de la décision du Conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers (Securities and Commodities Authority, SCA) des Émirats arabes unis (EAU) n° (9/R.M) de 2016 concernant les réglementations relatives aux Fonds Communs de Placement, les parts du Fonds auxquelles le présent document se rapporte ne peuvent être promues aux EAU que comme suit : (1) sans l'accord préalable de la SCA, uniquement dans la mesure où la promotion est destinée à des portefeuilles financiers détenus par des agences gouvernementales fédérales ou locales ; (2) aux investisseurs à la suite d'une reverse enquiry ; ou (3) avec l'approbation préalable de la SCA. L'approbation de la SCA pour la promotion des parts du Fonds aux EAU ne constitue pas une recommandation d'achat ou d'investissement dans le Fonds. La SCA n'a pas vérifié le présent document ou d'autres documents relatifs à ce Fonds et la SCA ne pourra être tenue responsable d'aucun manquement de la part d'une partie impliquée dans l'exploitation, la gestion ou la promotion du Fonds dans l'exercice de ses responsabilités et de ses fonctions, ni de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Les parts du Fonds auxquelles le présent document fait référence peuvent être illiquides et/ou soumises à des restrictions sur leur revente. Les investisseurs potentiels doivent mener leur propre due diligence à l'égard du Fonds. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, veuillez consulter un conseiller financier agréé.